

1722 Se protéger contre la contagion

1 Estat Des Depens que La somm^{te} de
 2 Courcigoules vignerie a fait faire
 3 faites au sujet de La contagion
 4 aux années mil sept cent vingt
 5 mil sept cent vingt un, jusques
 6 au mois d'octobre de La presente
 7 année 1722, dressé ensuite des
 8 ordres de Messieurs les procureurs
 9 du pays
 10 Ensuite de L'ordonnance de M. le marquis
 11 de faitus du 16. 7bre 1720; attendu que
 12 le lieu de Courcigoules a un faux Bourg
 13 ou soit un dehors composé de habitans par
 14 trente habitans et apres la visite faite
 15 par Monsieur le Baron de Moirans
 16 Commandant de La vignerie La somm^{te} fit
 17 faire une palissade qui entoure le faux
 18 Bourg. et ayagé pour La dependance de La
 19 palissade et pour La bastisse a fermer
 20 deux portes du lieu et des autres avenues
 21 Deux Cent Livres six sols 200^l
 22 L'ordonnance cette lettre a la liasse

Transcription littérale :

1. Etat des depences que la comm[unau]tte de
2. Courcegoules viguerie de St Paul a
3. faittes au Sujet de la Contagion
4. aux années mil Sept Centz vingt,
5. mil Sept Centz vingt un, et jusques
6. au mois d'aoust de la prezante
7. année 1722, dressé ensuite des
8. ordres de Messieurs les procureurs
9. du paÿs.

10. Ensuite de l'ordonnance de M[onsieur] le marquiz
11. de Cailus du 16 7bre [septembre] 1720 ; attendu que
12. le lieu de Courcegoules a un faux bourg
13. ou Soit un Dehors Compozé et habitté par
14. Trante habitantz et apres la vizitte faitte
15. par monsieur le baron de moüans et
16. Comandant de la viguerie la Comm[unau]tté fit
17. Faire une pallissade quy entoure le faux
18. bourg. et a payé pour la Depence de la
19. palissade et pour la bastisse a fermer
20. deux portes du lieu et des autres avenues
21. deux centz livres et cy 200 lt [*livres tournois*]
- 22 L'ordonnance cottée letre a ; à la liasse.

Transcription selon les règles :

- 1 Etat des dépenses que la communauté de
- 2 Courcegoules, viguerie de Saint-Paul, a
- 3 faittes au sujet de la contagion
- 4 aux années mil sept centz vingts,
- 5 mil sept cents vingt un, et jusques
- 6 au mois d'aoust de la prezante
- 7 année 1722. Dressé ensuite des
- 8 ordres de Messieurs les procureurs
- 9 du pays

- 10 Ensuite de l'ordonnance de M. le marquiz
- 11 de Cailus du 16 septembre 1720 ; attendu que
- 12 le lieu de Courcegoules a un faux bourg
- 13 où soit un dehors composé et habitté par
- 14 trante habitantz et après la vizitte faitte
- 15 par monsieur le baron de Moüans,
- 16 comandant de la viguerie, la communauté fit
- 17 faire une pallissade quy entoure le faux
- 18 bourg et a payé pour la dépence de la
- 19 palissade et pour la bastisse à fermer
- 20 deux portes du lieu et des autres avenues
- 21 deux centz livres. Et cy... 200 livres.
- 22 L'ordonnance cottée letre A à la liasse.

Source : ADAM E dépôt 64, GG

Remarques :

Dans le 2ème texte, on tient compte :

- de la **ponctuation actuelle**,
- des **accents** et des **majuscules** actuels
- mais on garde l'**ortographe d'origine**
- et on développe les **abréviations**